



FEDRIS

AGENCE FÉDÉRALE DES RISQUES PROFESSIONNELS



Avis du conseil scientifique

Exposition professionnelle à
l'amiante et cancer de l'ovaire

21-01-2016

Maladie professionnelle n° 9.311.



Cancer de l'ovaire lié à une exposition à l'amiante

Résumé de l'avis du Conseil scientifique de Fedris du 21.01.2016 actualisé le 25/01/2022

Le Conseil scientifique, sur base de l'avis de la Commission médicale « Agents physiques », propose d'intégrer le cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante :

- **à la liste des maladies professionnelles dans le groupe 1.6 - maladies provoquées par des agents physiques pour autant que certaines conditions d'expositions soient précisées,**
- **à la liste des maladies indemnisées par le Fonds amiante pour autant que ces mêmes conditions soient précisées.**

Sur base de la position générale de l'IARC actualisée en 2012 et des résultats de deux méta-analyses publiées en 2011, le Conseil scientifique a considéré que le principe de la relation causale entre l'exposition à l'amiante et la survenue d'un cancer de l'ovaire est accepté, même s'il subsiste un léger doute quant à l'estimation de la puissance de l'association en raison de possibles erreurs de classification entre mésothéliome péritonéal et cancer de l'ovaire.

Ce risque professionnel n'est toutefois avéré que pour les groupes fortement exposés. Dans la littérature, la notion d'exposition importante repose sur la durée de celle-ci. La moyenne est de plus de 14 ,6 ans pour les articles consultés.

Sur cette base, le Conseil scientifique a validé une proposition concrète concernant les critères d'exposition.

Lors de sa séance du 25 janvier 2022, le Conseil scientifique a pris connaissance d'une revue critique de la littérature scientifique sur ce sujet reprenant les articles parus entre 2014 et 2021 et conclut qu'il n'y a pas d'arguments biologiques ou épidémiologiques qui porteraient à modifier l'avis du Conseil scientifique donné en 2016 et a confirmé la validité actuelle de cet avis. Lors de cette même séance, le Conseil scientifique a envisagé la pertinence d'une reconnaissance du cancer de l'ovaire par le Fonds amiante et conclu qu'elle pouvait être envisagée pour des expositions importantes à l'amiante rencontrées dans un cadre professionnel et sous les mêmes conditions que pour les maladies professionnelles.

Critères d'exposition

La durée minimale d'exposition nécessaire pour atteindre un risque professionnel peut donc être estimée à 10 ans, à temps plein, dans une ou plusieurs des conditions ou professions suivantes impliquant une exposition significative à l'amiante (liste limitative):

- fabrication de produits contenant du ciment à base d'amiante;
- fabrication de produits destinés à l'isolation thermique et/ou acoustique et à base d'amiante;
- filature et tissage d'amiante;
- fabrication de matériaux de friction à base d'amiante (entre autres : garnitures de freins et accouplements à glissements pour véhicules et appareils);
- fabrication de filtres à base d'amiante;
- fabrication de portes coupe-feu contenant de l'amiante;

- pose d'isolation à base d'amiante et projection d'amiante;
- construction navale, réparation de bateaux, exécution d'activités à bord et particulièrement dans la chambre des machines, menuisiers dans la construction navale;
- mécaniciens et machinistes sur navire;
- dockers tous travaux ou manœuvres chargés de décharger et de manipuler l'amiante,
- travailleurs chargés de manipuler l'amiante en vrac;
- travailleurs chargés d'opérations mécaniques sur des matériaux contenant de l'amiante (couper, aiguiser, poncer, forer) particulièrement pour la fabrication de bagues d'étanchéité, de garnitures de freins et d'accouplements par glissements à base d'amiante;
- démolition d'installations et de bâtiments contenant des matériaux à base d'amiante (par exemple : fours, chauffage central, chaudières, récupération de métal, démolition de navires) et assainissement de bâtiments contenant des matériaux à base d'amiante;
- récupération et battage de sacs de jute ayant contenu de l'amiante ;
- poseurs de tubes et tuyauteurs-soudeurs dans le cadre de travaux d'entretien ou de réparations;
- mécaniciens d'entretien dans les centrales électriques;
- installateurs de chauffage central;
- maçons de four.

La présence de fibres d'amiante dans les tissus atteints par le cancer ovarien n'est pas retenue comme critère pour la reconnaissance du cancer ovarien comme maladie professionnelle.

Références

- Bounin A, Charbotel B, Fervers B, Bergeret A : Professional risk factors associated with the cancer of the ovary. *Bulletin du Cancer* 2014; 101 : 1089 - 1108.
- Bunderson-Schelvan M, Pfau JC, Crouch R, Holian A : Non-pulmonary outcomes of amianteos exposure. *Journal of Toxicology and Environmental Health* 2011 ; 14 : 122 - 152.
- Camargo, M C, Stayner LT, Straif K, Reina M, Al-Alem U, Demes PA, Landrigan PJ : Occupational exposure to amianteos and ovarian cancer : a meta-analysis. *Environ Health Perspect* 2011; 119 : 1211 - 1217.
- Charbotel B, Fervers B, Droz JP : Occupational exposures in rare cancers. :A critical review of the literature. *Critical Reviews in Oncology / Hematology* 2014; 90 : 99 - 134.
- Heller DS, Gordon R E, Westhoff C, Gerber S : Amianteos exposure and ovarian fiber burden. *American Journal of Industrial Medicine* 1996; 29 : 435 - 439.
- *IAAC Information note : Cancers of the larynx or ovary and work with amianteos. February 2015.*
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/404601/Amianteos_and_cancer_of_larynx_or_ovary_-_IIAC_information_note.pdf
- IARC Monograph Volume 100c : Arsenic, metals, fibres and dust.Views and expert opinions of a IARC Working Group on the evaluation of carcinogenic risks to humans, which met in Lyon 17 - 24 March, 2009. Publication Vol 100c : 2012.
- *Observatoire Européen du cancer (OEC) <http://eu-cancer.iarc.fr/>*

- Reid A, de Klerk N, Musk A W : Does exposure to amianteos cause ovarian cancer ? A systematic literature review and meta-analysis. *Cancer Epidemiology Biomarkers & Prevention* 2011; 20 : 1287 - 1295.
- Schütz J, Schonfeld SJ, Kromhout H, Straif K, Kashanskiy S V Bukhtiyarov I V , MacCormack V : A retrospective cohort study of cancer mortality in employees of a Russian chrysotile amianteos mine and mills : study rationale and key features. *Cancer Epidemiology* 2013 ; 37 : 440 - 445.
- Stayner L, Welch LS, Lemen R : The Worldwide Pandemic of Amianteos-Related Diseases. *Annu. Rev. Public Health* 2013; 34 : 4.1 - 4.12.
- Wang X & al. 2013 : Cause-specific mortality in a Chinese chrysotile textile worker cohort. *Cancer Science* 2013 ; 104(2) : 245-249.